



REGLEMENT UP & DOWN AIGLE

1. Généralités

- a. L'inscription et la participation à la course implique l'acceptation de ce règlement qui est également publié sous forme restreint dans la section information du site internet de la course.
- b. La course est organisée par le comité de l'association UP & DOWN Aigle.

2. Date de la manifestation

UP & DOWN Aigle, Samedi 28 mars 2026

3. Inscriptions et tarifs

- a. Ouverture des inscriptions : 01.12.2025
- b. Délai d'inscription (en ligne) : 15.03.2026
- c. Délai d'inscription (en ligne avec majoration de CHF 5.00) : 27.03.2026
- d. Inscriptions en ligne et sur place possible jusqu'à 30 minutes avant la course au refuge du Fahy avec majoration de CHF 5.00 supplémentaire.
- e. Afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant le délai et/ou de renoncer aux inscriptions sur place.

Catégories	Tarifs du 01.12 au 15.03	Tarifs du 16.03 au 25.03	Tarifs 26.03
U8 à U16	CHF 10.00	CHF 15.00	CHF 20.00
U18 ; U20	CHF 25.00	CHF 30.00	CHF 35.00
Adultes	CHF 35.00	CHF 40.00	CHF 45.00
Familles	CHF 50.00	CHF 55.00	CHF 60.00
Entreprises	CHF 90.00	CHF 95.00	CHF 100.00
UP & FUN	CHF 25.00	CHF 30.00	CHF 35.00

4. Dossards

La distribution des dossards se fera le jour de la course au refuge du Fahy dès 08h30. Retrait des dossards au plus tard 30 minutes avant le départ de votre course.

5. Vestiaires

Il n'y a pas de vestiaires, ni de douches sur place. Une salle polyvalente sera ouverte pour tous à proximité du départ et de l'arrivée de la course.

6. Echauffement

Afin d'assurer le bon déroulement des différentes courses, l'échauffement est absolument interdit sur l'ensemble du parcours de la course.

7. Départs et arrivées

Le départ de toutes les courses se situe sur le chemin du Fahy à la hauteur du parc et l'arrivée à l'intérieur du parc.

Chaque participant est prié de se placer sur la ligne de départ en fonction de ses capacités sportives et de respecter les consignes données lors du départ. L'organisateur fait appel à la sportivité de chacun afin de permettre des départs harmonieux.

8. Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par le chronométreur officiel, par puce électronique intégrées au dossard, lesquelles ne devront en aucun cas être enlevées. Des points de chronométrage sont placés au départ, à l'arrivée et sur le parcours permettant de détecter tout participant qui ne suivrait pas le parcours officiel.

9. Parcours

Chaque participant doit impérativement suivre le parcours officiel pour des raisons de sécurité et d'équité envers les autres concurrents. Il est strictement interdit de sortir des sentiers pour couper le parcours. En cas de non-respect, l'organisateur peut mettre hors course ce concurrent.

L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée pour les courses à l'exception des catégories populaires, famille, entreprise et « petit parcours ».

Les vélos, engins à roulettes ou motorisés, hormis ceux de l'organisation, et les chiens sont interdits sur le parcours, pour toutes les courses.

10. Classements et prix spéciaux

La remise des prix des catégories matin (enfants, familles, entreprise et découverte) aura lieu dès 12h45 dans le parc du Fahy (village de la course). La remise des prix des catégories de l'après-midi (adultes) aura lieu dès 16h30 au même endroit.

Les prix non récupérés lors de la remise officielle ne seront pas envoyés.

Un prix souvenir sera distribué à chaque participant lors du retrait des dossards.

11. Engagements des participants

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité données par toute personne liée à l'organisation de l'organisation, à respecter les autres participants

et le public. S'ils sont doublés sur le parcours, ils sont sportivement invités à courir sur le côté. Enfin, les participants sont priés d'adopter une attitude respectueuse de l'environnement, notamment en ne laissant pas de déchets sur le parcours.

12. Assurances – droits à l'image - divers

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou de vol.

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

La course a lieu par n'importe quel temps. En cas d'absence, la finance d'inscription n'est pas remboursée.